

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R.712-1 et R. 712-7,

Vu la propagation de l'épidémie de COVID 19 et le passage au stade 3,

Vu les mesures annoncées par le président de la République le samedi 14 mars 2020



ARRÊTE

**Article 1** : L'université Le Havre Normandie est fermée à l'ensemble de la communauté universitaire à compter du lundi 16 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les déplacements à l'étranger, y compris au sein de l'Union européenne, sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, que ce soit pour les personnels ou les étudiants. Les autorisations de déplacements obtenues préalablement à la mise en œuvre de ces consignes doivent être considérées comme nulles.

Fait au Havre, le 16 mars 2020

Le Président

Pascal REGHEM